

Questions et réponses

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1924)**

Heft 55

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889611>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Questions et réponses

Notre Secrétariat général est appelé à répondre, jour après jour, à une grande variété de questions. La plupart, naturellement, sont plus ou moins confidentielles et ne visent que des cas particuliers. Toutefois, il en est, dans le nombre, qui sont d'intérêt général. Nous nous proposons donc, dans les cas de ce genre, de publier, dans ce Bulletin mensuel, la question qui nous a été posée et la réponse que nous avons faite. Nous croyons que ces réponses intéressent souvent d'autres lecteurs que celui qui nous a interrogés.

Voici précisément un cas de ce genre.

Un membre de notre Chambre de Commerce nous avait posé la question suivante :

« Une maison suisse qui a en France un bureau d'achat qui se borne à acheter des marchandises françaises pour les expédier en Suisse, est-elle soumise à un impôt ou, plus exactement, son bureau d'achat est-il redevable d'une taxe? »

Nous avons répondu :

Il se trouve que cette question a été posée dans des termes analogues, au ministère des Finances, par un député. Nous trouvons la question et la réponse dans le *Recueil des Questions Fiscales* n° 8, 9, 10, 1924, page 276. Voici la réponse du ministre des Finances :

« L'entreprise visée doit être considérée comme exerçant en France la profession de « tenant une maison d'achats » et, par suite, elle doit être soumise, en cette qualité, à la contribution des patentes conformément aux dispositions du tarif annexé à la loi du 19 avril 1905. Le principal fief servant de base au calcul de la cotisation dont elle est redevable se compose, d'une part, d'un droit fixe qui est celui de la 1^{re} classe du tableau A et dont le montant varie suivant la population de la commune où est exercée la profession, d'autre part, d'un droit proportionnel égal au vingtième de la valeur locative des locaux servant à l'exercice de la profession, y compris, le cas échéant, l'habitation du préposé. »

Transports internationaux

DÉMÉNAGEMENTS

Agence en douane

PERRIN & C^{IE}

20-22, Rue Beccaria, 20-22

PARIS

LAUSANNE :

Gare centrale

Brasserie Suisse Restaurant

(Dans les locaux du Cercle Commercial Suisse)

10, Rue des Messageries — PARIS

Cuisine soignée. Vins Suisse.

Toutes Spécialités Suisses

SALLES POUR NOCES ET BANQUETS

Tous Travaux d'Impression

oooooooo

Edmond DUBOIS

IMPRIMEUR

10, Cité d'Angoulême — PARIS (11^e)

Téléphone : Roquette 05-98

500 000 appareils
vendus en France
à ce jour

**FEU
CONTINU
à
volonté**

**poêle
à
bois**

MIRUS

**SANS
OXYDE
de
carbone**

EN VENTE PARTOUT

OMEGA

donne constamment
L' HEURE EXACTE

C'est la montre de ceux qui ne
se contentent pas d'à peu près